

Le Président,

**Monsieur le Président de la
République
Palais de l'Élysée
55 rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 Paris, France**

Alixan, le 8 juillet 2026

Réf : D26ADN-0168

Objet : Conditions économiques des RIP

Monsieur le Président,

Alors ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, vous aviez permis l'accélération du déploiement du très haut débit par la technologie de la fibre optique. Cet engagement ne s'est pas démenti durant vos deux quinquennats.

Au-delà de la promesse républicaine d'égalité, c'est un défi que nous avons relevé collectivement, État et collectivités locales, dans le seul souci de l'intérêt général de la nation et des territoires urbains comme ruraux.

Les collectivités territoriales ont toutes répondu présente à la proposition faite par l'État dans le cadre du Plan France Très Haut Débit de déployer la fibre optique sur les territoires écartés par les opérateurs privés car non rentables à équiper avec cette nouvelle technologie. Pour cela, les collectivités se sont organisées, elles ont investi, elles ont contractualisé pour permettre la réalisation de ce grand Plan national et ce, jusque dans les zones les plus isolées de notre pays.

Le succès est au rendez-vous, du moins s'agissant des réseaux d'initiative publique puisque 28 des 94 zones publiques départementales sont déjà intégralement couvertes en fibre optique, contre 8 des 91 zones privées départementales. La réussite collective de la construction de nos réseaux doit s'accompagner de leur exploitation durable, de la performance opérationnelle et de leur plus grande résilience. Elle exige un cadre réglementaire à la hauteur de celui qui a permis l'équipement du territoire.

Dans ce contexte, nous souhaitons attirer solennellement votre attention sur la responsabilité particulière qui incombe aujourd'hui à l'Arcep. La consultation publique relative au Maintien en Condition Opérationnelle (MCO) des réseaux d'initiative publique (RIP) est désormais arrivée à son terme. Ses conclusions constitueront une étape déterminante pour l'avenir de nos services publics FttH.

Les arbitrages à venir fixeront durablement les conditions économiques dans lesquelles les réseaux d'initiative publique pourront être exploités, entretenus et réinvestis. Ces arbitrages devront tirer pleinement les conséquences des réalités économiques mises en évidence par la consultation. À défaut, ils feraient peser un risque immédiat d'incertitude, de tensions



commerciales et de contentieux, au détriment de la stabilité du secteur comme de la continuité et de la qualité du service rendu aux citoyens, aux entreprises et aux collectivités.

Vous trouverez en pièce jointe un courrier à Madame la présidente de l'Arcep qui illustre nos préoccupations. Elles viennent s'ajouter aux débats qui ont eu lieu sur la proposition de loi du Sénateur Patrick Chaize, également président de l'Avicca, portant sur la création d'un fonds de péréquation. Le texte a été adopté le 8 avril dernier à l'unanimité des groupes politiques du Sénat, contre l'avis du gouvernement qui semble avoir privilégié la défense certains intérêts privés au détriment de l'intérêt public.

Force est d'observer que du côté de l'État, seule la Cour des Comptes semble partager nos préoccupations. Aussi souhaitons-nous vous alerter sur les risques de pérennité, de souveraineté et du jeu d'acteurs qui s'organise au détriment de la politique publique et des collectivités territoriales porteuses de réseaux d'initiatives publiques.

Lors de votre discours du 5 avril 2016 durant le colloque *territoires et réseaux d'initiatives publiques*, à l'Avicca), vous aviez déclaré être profondément attaché au travail que nous faisons et à la mobilisation que nous créons sur les territoires avec l'ensemble des acteurs. Vous aviez déclaré que nous étions immanquablement appelés à nous revoir.

Il nous semble Monsieur le Président, qu'il est effectivement plus que temps de nous rencontrer afin de pouvoir échanger avec vous sur ces enjeux que nous portons. Nous souhaitons vous expliquer plus en détail pourquoi l'intérêt général et l'égalité territoriale sont aujourd'hui en danger.

Il s'agit d'une étape importante à laquelle nous tenons, convaincus que votre attachement à cet important dossier demeure intact au même titre que les enjeux qui en découlent.

Nous restons naturellement à votre disposition et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.



Didier-Claude BLANC

Conseiller Régional Auvergne Rhône-Alpes



Co-signataires :

